

Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

Distr. générale
25 août 2022
Français
Original : anglais

New York, 1^{er}-26 août 2022

Déclaration commune sur les questions humanitaires

Déclaration soumise par le Costa Rica au nom de 147 États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Présentée par l'Ambassadrice et Chargée d'affaires de la Mission permanente du
Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies, Maritza Chan

Dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-
prolifération des armes nucléaires, New York, 22 août 2022

Je m'adresse à vous aujourd'hui au nom de 147 États Membres, à savoir l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Andorre, l'Angola, Antigua-et-Barbuda, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, les Bahamas, Bahreïn, le Bangladesh, la Barbade, le Belize, le Bénin, le Bhoutan, la Bolivie (État plurinational de), la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, le Brésil, le Brunei Darussalam, le Burkina Faso, le Burundi, Cabo Verde, le Cambodge, le Cameroun, le Chili, Chypre, la Colombie, les Comores, le Congo, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, la Dominique, l'Égypte, El Salvador, les Émirats arabes unis, l'Équateur, l'Érythrée, l'Eswatini, l'État de Palestine, l'Éthiopie, les Fidji, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Grèce, la Grenade, le Guatemala, la Guinée, la Guinée Bissau, la Guinée équatoriale, le Guyana, Haïti, le Honduras, les Îles Cook, les Îles Marshall, les Îles Salomon, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), l'Iraq, l'Irlande, la Jamaïque, le Japon, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kenya, le Kirghizistan, Kiribati, le Koweït, le Lesotho, le Liban, le Libéria, la Libye, le Liechtenstein, Madagascar, la Malaisie, le Malawi, les Maldives, le Mali, Malte, le Maroc, Maurice, la Mauritanie, le Mexique, la Micronésie (États fédérés de), la Mongolie, le Mozambique, le Myanmar, la Namibie, Nauru, le Népal, le Nicaragua, le Niger, le Nigéria, Nioué, la Nouvelle-Zélande, Oman, l'Ouganda, les Palaos, le Panama, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Paraguay, le Pérou, les Philippines, le Qatar, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République démocratique populaire lao, la République de Moldova, la République dominicaine, la République unie de Tanzanie, le Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Samoa, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, les Seychelles, la Sierra Leone, Singapour, le Soudan, le Soudan du Sud, Sri Lanka, la Suisse, le Suriname, le Tadjikistan, le Tchad, la Thaïlande, le Timor-Leste, le Togo, les Tonga, la Trinité-et-Tobago, la Tunisie, les Tuvalu, l'Uruguay, Vanuatu, le Venezuela (République



bolivarienne du), le Viet Nam, le Yémen, la Zambie et le Zimbabwe, ainsi que de mon propre pays, le Costa Rica.

1. Nos pays sont profondément préoccupés par les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. L'expérience passée en matière d'utilisation de telles armes et de réalisation d'essais nucléaires a apporté la preuve qu'elles étaient associées à des conséquences humanitaires et environnementales inacceptables en raison de leur immense capacité de destruction et du fait qu'elles frappent sans discrimination.

2. Des discussions factuelles sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires se sont tenues lors des conférences internationales organisées respectivement par la Norvège en mars 2013, le Mexique en février 2014 et l'Autriche en décembre 2014 et en juin 2022. Ces conférences ont été l'occasion pour les participants de mieux comprendre les conséquences humanitaires des armes nucléaires, et pour les experts et les organisations internationales de faire passer un message essentiel, à savoir qu'aucun État ou groupe d'États, ni même le système humanitaire international dans son ensemble, ne serait en mesure de répondre à l'urgence humanitaire immédiate que provoquerait une explosion nucléaire et de fournir une assistance adéquate aux victimes.

3. La participation d'une majorité d'États, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), d'organismes humanitaires des Nations Unies et d'organisations de la société civile aux conférences susmentionnées témoigne du fait que les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires constituent un sujet de préoccupation fondamental à l'échelle mondiale. Nous sommes convaincus qu'il est dans l'intérêt de tous les États d'engager des discussions sur ces conséquences afin d'élargir et d'approfondir la réflexion, et nous saluons la mobilisation constante de la société civile sur cette question.

4. Ces travaux sont essentiels, car les conséquences catastrophiques des armes nucléaires touchent non seulement les gouvernements, mais également chaque citoyen et chaque citoyenne de notre monde interdépendant, et ont de profondes répercussions sur la survie de l'humanité, notre environnement, notre développement socioéconomique, nos économies et la santé des générations futures. Nous notons par exemple que l'exposition aux rayonnements ionisants a des incidences très disproportionnées sur les femmes et les filles. Pour toutes ces raisons, nous sommes fermement convaincus qu'une meilleure compréhension des conséquences catastrophiques des armes nucléaires doit être le fondement de toutes les démarches et entreprises ayant pour objet le désarmement nucléaire, notamment dans le cadre des travaux de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération.

5. Il ne s'agit bien entendu pas là d'une idée nouvelle. Les terribles conséquences humanitaires des armes nucléaires ont été révélées au grand jour dès leur première utilisation et ont immédiatement fait naître une aspiration mondiale à un monde libéré de cette menace. Il est question de ces conséquences dans de nombreuses résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale, en 1946, ainsi que dans des instruments multilatéraux tels que le Traité sur la non-prolifération. Les plus éminents physiciens nucléaires de la planète ont signalé dès 1955 que les armes nucléaires menaçaient la survie de l'humanité et qu'une guerre menée avec des armes de cette nature pourrait très certainement anéantir la race humaine. À la première session extraordinaire que l'Assemblée a consacrée au désarmement, en 1978, il a été souligné que « les armes nucléaires [étaient] celles qui menaçaient le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation ». Ces manifestations de profonde préoccupation sont plus que jamais d'actualité.

6. Nous sommes encouragés par le fait que les questions humanitaires fassent de nouveau l'objet d'une attention soutenue, après avoir été examinées pour la première fois à la Conférence d'examen de 2010, lors de laquelle les États parties s'étaient dits vivement préoccupés par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires. La présente déclaration contribue à ce que l'accent continue d'être mis sur ces questions.

7. Il en va de la survie même de l'humanité que les armes nucléaires ne soient jamais plus utilisées, quelles que soient les circonstances. On ne pourrait répondre de manière adéquate aux effets catastrophiques d'une explosion nucléaire, qu'elle résulte d'un accident, d'une erreur d'appréciation ou d'un acte intentionnel. Il importe de n'épargner aucun effort pour éliminer totalement la menace que représentent ces armes de destruction massive.

8. Le seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne seront plus jamais utilisées est de les éliminer totalement. Tous les États ont la responsabilité commune d'empêcher l'utilisation de telles armes afin d'éviter leur prolifération verticale et horizontale et d'assurer le désarmement nucléaire, notamment en réalisant les objectifs énoncés dans le Traité et en parvenant à son universalisation.

9. Nous saluons la volonté de la communauté internationale, ainsi que du CICR et des organisations humanitaires internationales, de s'attaquer aux conséquences catastrophiques des armes nucléaires. La société civile a un rôle crucial à jouer, aux côtés des gouvernements, en sensibilisant l'opinion publique à cette question tandis que nous nous acquittons de nos responsabilités à cet égard. Nous devons aux générations futures d'œuvrer de concert à cette fin et, ce faisant, de débarrasser notre monde de la menace que représentent les armes nucléaires.
